



## PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Metz, le 21 septembre 2021

## MATCH DE FOOTBALL FC METZ – PARIS SAINT-GERMAIN

### **Le préfet de la Moselle demande aux supporters de ne pas porter de signes distinctifs d'appartenance au Paris Saint-Germain**

Ce mercredi 22 septembre, à l'occasion du match opposant le FC Metz au Paris Saint-Germain, le préfet de la Moselle demande aux supporters de ne pas porter de signes distinctifs d'appartenance au Paris Saint-Germain tels que les maillots et écharpes, et ce afin d'éviter toute difficulté entre supporters et de protéger les spectateurs.

En raison des risques avérés de troubles à l'ordre public lors du match de ligue 1 qui oppose le FC Metz au Paris Saint-Germain au stade Saint-Symphorien, des mesures réglementaires temporaires sont prises afin d'assurer la sécurité des personnes.

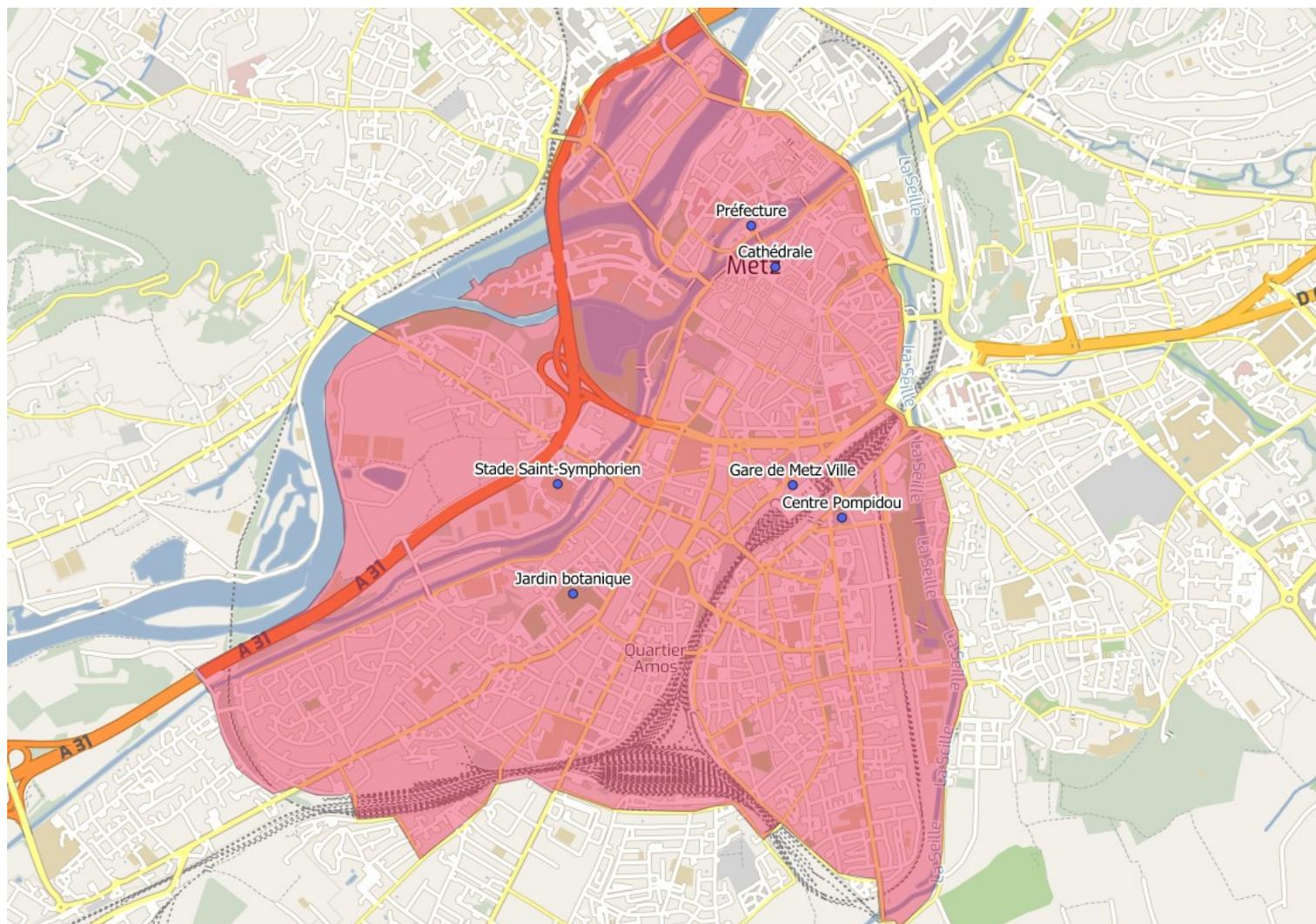
**Du mercredi 22 septembre 2021 à 15h00 au jeudi 23 septembre 2021 à 3h00**, hormis les 340 supporters munis de contremarques nominatives délivrées par l'intermédiaire du club du Paris Saint Germain, encadrés par les forces de l'ordre, il est interdit à toute personne se prévalant de la qualité de supporter du Paris Saint Germain ou se comportant comme tel de circuler ou de stationner sur la voie publique dans les périmètres ainsi définis (voir carte ci-jointe) :

- l'intégralité de l'île du Saulcy à Metz,
- l'intégralité de l'île St Symphorien,
- ainsi que toute le périmètre compris entre les rues suivantes concentrant les lieux de rassemblements de supporters messins et la gare SNCF de Metz :
  - rue du Haut Rhèle, rue de Pont à Mousson, rue Vénizélos, rue des Lilas, rue des Joncs, rue de Frescaty, rue St Ladre, rue Marc Séguin, rue du Général Franiatte, rue St André, rue de la Horgne, pont de la Horgne à Montigny-lès-Metz ;
  - puis rue Castelnau, rue des Dames de Metz, avenue André Malraux, D913, rue sur le Gué, rue Georges Ducrocq, rue Turgot, rue de Queuleu, RD 955, Place Mazelle, boulevard André Maginot, boulevard Paixhans, Pont des Grilles, boulevard Pontiffroy, Place du Pontiffroy, rue Ardant du Picq, Pont Jean Monnet, Pont Faidherbe, A31 à METZ ;

En conséquence, le préfet de la Moselle demande aux supporters de ne pas porter de signes distinctifs d'appartenance au Paris Saint-Germain (maillots, écharpes, etc) au sein du périmètre défini ci-dessus.

En outre, la possession, le transport et l'utilisation de tous pétards ou fumigènes, drapeaux et banderoles dont les inscriptions appellent à la provocation, à la violence ou à la haine, et tout objet pouvant être utilisé comme projectile, et la possession et le transport de toute boisson alcoolisée sont également interdits dans l'enceinte et aux abords du stade.

Par ailleurs, la présentation d'un passe sanitaire valide et le port du masque seront obligatoires à l'occasion de cette manifestation sportive.



- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

**Contacts presse**

Noëilly Ballabio : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle